



COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de MOLSHEIM
Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Sous la présidence de M. Claude DEYBACH, Maire.

Présents : M. Serge HOFFBECK, M. Francis VOEGEL, Mme Martine KRAUSS, M. Philippe POULAIN et Mme Nadine HASSENFRTZ, Adjoints au Maire.

- M. Jean AUFDERBRUCK, Mme Rossana BIAMONT, Mme Candy DESSALLE, M. Jérôme DRITSCH, M. Arsène HALTER, Mme Christine KRAUSHAR, Mme Sandra MULLER, M. Guillaume SCHAETZEL, Mme Justine SCHMITT, Mme Dorothée VINCENT, M. André ZIMMER.

Absents excusés :

- Mme Martine HOFFBECK, ayant donné procuration à Mme Christine KRAUSHAR,
- M. Christian HOFFBECK, ayant donné procuration à M. Philippe POULAIN.

Date d'envoi de l'ordre du jour : 16.09.2020.

La séance débute à 19h30.

Le secrétaire de séance désigné est M. Arsène HALTER.

En raison de la crise sanitaire engendrée par la COVID 19, la séance du Conseil Municipal s'est tenue à huis-clos.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 23 juillet 2020.
2. Demande de subvention de l'Association OTTROTT Tennis Club (OTC).
3. Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : Proposition de noms de contribuables.
4. Décision budgétaire modificative n° 1 : Budget Commune.
5. Présentation du projet « Aménagement des abords de l'Ecole, entre le parking de la salle des fêtes et la rue Zichmatten ».
6. Divers – Informations.

N° 8282 - APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière séance du 23 juillet 2020 et émerge le registre en conséquence.

N° 8283 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION OTTROT TENNIS CLUB (OTC).

Monsieur Maire fait part aux conseillers municipaux de la réception d'un mail de l'Association Ottrott Tennis Club en date du 26 août 2020 sollicitant une subvention de la part de la Commune pour la participation au Championnats de France 2020.

Il rappelle que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2020 – Divers-Subventions.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **PREND NOTE** de la demande de l'Association Ottrott Tennis Club en date du 26 août 2020 sollicitant une subvention de la part de la Commune pour la participation au Championnats de France 2020.
- **DECIDE** de ne pas donner suite à la demande de subvention du TCO, compte-tenu que la demande concernant des dépenses de fonctionnement et non d'investissement.

N° 8284 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) : PROPOSITION DE NOMS DE CONTRIBUABLES.

M. le Maire donne la parole à son 1^{er} Adjoint en charge des finances, Serge HOFFBECK, qui rappelle aux conseillers municipaux que la CCPR a opté pour le régime de fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il convient dès lors d'installer une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

La CIID comprend, outre, le Président de l'EPCI ou son adjoint délégué – qui en assure la présidence, dix commissaires. Les 10 commissaires titulaires ainsi que les 10 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur de la DGFIP sur la base d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de la CCCR, sur propositions de ses communes membres.

Les commissaires doivent :

- être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission ;

A cet effet, il convient de proposer 1 personne dans chaque catégorie ; lesquelles doivent être inscrites sur les rôles de la commune et être soumis aux impôts concernés.

Rôle de la commission (CIID) :

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et biens divers et :

- participe, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers ;

- donne un avis, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Convocation de la commission (CIID) :

L'article 346 B de l'annexe III au code général des impôts (CGI) prévoit que la CIID se réunit à la demande du directeur régional/départemental des finances publiques du département du siège de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de son délégué et sur convocation du président de l'EPCI ou du vice-président délégué, ou à défaut du plus âgé des commissaires dans un délai de deux mois à compter de cette demande

ENTENDU l'exposé de M. Serge HOFFBECK ;

VU la délibération de la CCPR en date du 24/11/2015 instaurant la fiscalité professionnelle unique à compter du 01/01/2016 ;

VU les dispositions des articles 1504, 1505, 1517, 1650 A et 1609 nonies du Code Général des Impôts ;

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **PROPOSE DE DESIGNER :**

CATEGORIE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
TH	HASSENFRATZ	Nadine	12.04.1973	30 route de St-Nabor – 67530 OTTROT
TFB	HOFFBECK	Martine	26.10.1963	14b route de St-Nabor – 67530 OTTROT
TFNB	HALTER	Arsène	30.11.1957	8b rue du Vignoble – 67530 OTTROT
CFE	SCHAETZEL	Guillaume	10.01.1986	11 rue des Châteaux – 67530 OTTROT
	MULLER	Sandra	23.11.1973	24 rue Hohenbourg – 67530 OTTROT
Personne extérieure *	Néant			

- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*Plus obligatoire - possibilité, le cas échéant de désigner 2 personnes au sein de l'une des autres catégories.

N° 8285 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 : BUDGET COMMUNE.

Serge HOFFBECK, 1^{er} Adjoint chargé des finances, présente la décision budgétaire modificative nécessaire pour ajuster les crédits prévus au budget primitif 2020 Commune comme suit :

Budget Commune :

Comptes	Prévu B.P. 2020	D.B.M. n° 1	Nouveau solde du compte
Recettes d'investissement :			
- C/ 1641 - Chapitre 16 : Emprunts en euros.	200 000,00 €	+ 50 000,00 €	250 000,00 €
- C/021 -	213 885,00 €	+ 50 000,00 €	263 885,00 €
Dépenses d'investissement :			
- C/ 1641 – Chapitre 16 : Emprunts en euros.	609 606,02 €	+ 100 000,00 €	709 606,02 €
Dépenses de fonctionnement :			
- C/ 023 -	213 885,00 €	+ 50 000,00 €	263 885,00 €
Recettes de fonctionnement :			
- C/ 7788 - Chapitre 77 : produits exceptionnels	100 000,00 €	+ 50 000,00 €	150 000,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** cette décision budgétaire modificative n° 1/2020 du budget Commune telle que présentée.

N° 8286 - PRESENTATION DU PROJET « AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE, ENTRE LE PARKING DE LA SALLE DES FETES ET LA RUE ZICHMATTEN ».

Monsieur le Maire rend compte aux élus présents du projet « Aménagement des abords de l'école, entre le parking de la salle des fêtes et la rue Zichmatten ».

Les études vont se poursuivre et associer les membres du Conseil Municipal.

Les Conseillers en prennent note.

N° 8287 - DIVERS-INFORMATIONS.

- a) Départ d'Eric REHBERGER, agent communal.

Monsieur le Maire rend compte aux membres du conseil municipal que la commune est à la recherche d'un agent communal en remplacement d'Eric REHBERGER.

- b) SIVOM du Bassin de l'EHN/

Monsieur le Maire félicite son adjoint, Francis VOEGEL, qui a été élu au poste de Président du SIVOM du Bassin de l'Ehn et lui accorde toute sa confiance.

- c) Elections sénatoriales du dimanche 26.09.2020.

Le dimanche 27.09.20 auront lieu les élections sénatoriales. Monsieur le Maire rappelle les conditions de vote à suivre.

- d) Réfection de la salle des fêtes suite au sinistre du 19.11.2019.

Les travaux de réfection de la salle des fêtes suite au sinistre du 19.11.2019 se sont terminés et celle-ci devient à nouveau opérationnelle.

e) PETR du Piémont des Vosges.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges s'est réuni récemment et a désigné M. Michel HERR comme Président. M. le Maire, Claude DEYBACH a été élu pour siéger dans le bureau.

f) Election du Comité directeur du Sélect'Om.

Dorothée VINCENT, Conseillère Municipale, rend compte de la réunion d'installation du comité directeur du Sélect'Om qui a eu lieu mardi 22.09.2020. Le Président élu est M. Jean-Philippe HARTMANN, 1^{er} adjoint au Maire de WASSELONNE.

g) Panneaux d'entrée du village.

Guillaume SCHAETZEL, Conseiller Municipal, fait part que les panneaux « OTTROT » d'entrée de village s'effacent. Une campagne de changement des lettres sera effectuée prochainement.

h) Maison 2 route de Barr.

Jean AUFDERBRUCK, Conseiller Municipal, demande un complément d'informations sur la maison 2 route de Boersch.

La séance prend fin à 21h30.

Procès-verbal des délibérations certifié exécutoire
- Transmis à la Sous-préfecture le 25.09.2020
- Publié ou notifié le 25.09.2020
Document certifié conforme
OTTROT, le 25.09.2020
Le Maire,